

GUIDE L'ANNÉE 2020-2021

Rentrée anticipée au Kindergarten (maternelle)

Rentrée anticipée

Les enfants pour qui la rentrée anticipée à la maternelle a été recommandée devront démontrer des capacités dépassant les attentes de leur groupe de pairs pour garantir l'admission et le développement précoce des compétences scolaires ainsi que le développement social/émotionnel et physique. Les critères liés à une rentrée anticipée sont élevés pour prévenir les sentiments de frustration des élèves suite à leur affectation précoce. Aucun dossier ne sera pris en compte pour les enfants nés au-delà du 15 octobre.

Maternelle—Les enfants qui atteignent l'âge de cinq ans entre le 2 septembre et le 15 octobre sont éligibles pour le processus de rentrée anticipée à la maternelle.

Pour plus d'informations, voir le règlement COMAR 13A.08.01.02 du Maryland State Department of Education (MSDE) et JEB, *Rentrée anticipée au Prekindergarten, kindergarten et 1er grade* et le règlement de Montgomery County Public Schools (MCPS) JEB-RB, *Rentrée anticipée au Prekindergarten, kindergarten et 1er grade*.

Rentrée anticipée au kindergarten

Qu'est qui est inclus dans le programme de la maternelle ?

Le programme du Kindergarten de MCPS est fondé sur un programme d'études qui développe les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques tout en leur offrant des expériences d'apprentissage stimulantes. Ce programme d'enseignement rigoureux inclut :

- un bloc quotidien de lecture/d'écriture/d'arts du langage
- un bloc quotidien de mathématiques
- des évaluations régulières pour suivre de près le progrès et planifier un enseignement continu,
- un enseignement en petits et larges groupes, et
- des opportunités d'activités d'apprentissage indépendantes.

Le programme d'études inclut aussi les sciences et sciences sociales, ainsi que l'opportunité pour les élèves de prendre part à des activités du domaine de l'art, la musique, l'informatique, la santé et l'éducation physique.

Pour en savoir plus, veuillez contacter votre école de quartier et prendre rendez-vous pour visiter une classe de kindergarten.

La rentrée anticipée au kindergarten (maternelle) est-elle le meilleur choix ?

Nous vous invitons à prendre en considération les points suivants :

- Le processus de rentrée anticipée est conçu pour les plus jeunes élèves qui démontrent des résultats et un niveau de développement supérieurs à la moyenne suite aux évaluations dispensées par MCPS. Les compétences académiques et le développement social et émotionnel de l'enfant sont pris en considération.
- Ces jeunes élèves doivent être capables de travailler en classe avec des enfants plus âgés qu'eux d'un an ou plus.
- Les critères de la rentrée anticipée sont élevés de sorte à prévenir le sentiment de frustration que les élèves peuvent avoir suite leur placement avancé.
- La rentrée anticipée à l'école est une décision à long terme que les parents/tuteurs légaux prennent pour leurs enfants. L'impact social/émotionnel éventuel sur l'enfant dans son parcours à l'école élémentaire, au collège, au lycée et au-delà n'est pas prévisible.
- La rentrée anticipée au kindergarten n'est pas une solution de remplacement pour la garderie d'enfants. Pour recevoir des informations concernant la garderie d'enfants, les parents/tuteurs légaux devraient contacter LOCATE : « Child care » au 877-261-0060 ou <http://www.marylandfamilynetwork.org/programs-services/locate/> pour obtenir une liste des garderies d'enfants de leur quartier de résidence.

Pourquoi est-ce que les enfants sujets à la rentrée anticipée doivent être évalués alors que les autres enfants entrant au kindergarten ne le sont pas ?

Selon la réglementation de l'État du Maryland (COMAR 13A.08.01.02), les enfants qui atteignent l'âge de cinq le 1er septembre ou avant, peuvent entrer au kindergarten (maternelle). Selon les directives de l'état, la demande d'un enfant dont la date de naissance tombe entre le 2 septembre et le 15 octobre peut être considérée pour la rentrée anticipée. Aucun dossier ne sera pris en compte pour les enfants nés au-delà du 15 octobre. Il y n'aura aucun processus d'appel pour les enfants dont la date de naissance est au-delà du 15 octobre.

Les enfants n'ayant pas l'âge requis doivent démontrer des résultats supérieurs à la moyenne dans les matières académiques ainsi que dans leur développement social et émotionnel pour pouvoir être admis à la rentrée anticipée en maternelle. Il n'est pas nécessaire pour les enfants d'étudier ou de se préparer pour les évaluations de développement de la petite enfance. Les évaluations incluent une variété d'activités qui mesurent la performance de chaque enfant dans les domaines du développement suivants :

- Bien-être physique et motricité
- Développement personnel et social
- Développement de la lecture et des arts du langage
- Raisonnement mathématique

À quoi dois-je m'attendre durant le processus de sélection ?

Chaque enfant n'est évalué qu'une fois. Cette évaluation peut uniquement avoir lieu dans l'école désignée pour le quartier dans lequel vous résidez. Lors du rendez-vous, les parents/tuteurs légaux devront signer un formulaire de divulgation sur le bien-être indiquant que l'enfant est en bonne santé et peut participer aux activités d'évaluation. Les parents/tuteurs légaux doivent informer leurs enfants du processus d'admission anticipée avant de participer aux évaluations et aux activités. Ils sont tenus d'aider leurs enfants à comprendre que participer ne garantit pas l'entrée à la maternelle pour l'année scolaire à venir. Les membres du personnel enseignant de l'école observent et évaluent l'enfant durant la séance d'orientation. Les parents/tuteurs légaux ne peuvent pas être présents durant la session d'évaluation. L'école fournira une salle d'attente. Les résultats ne seront pas disponibles le jour de l'évaluation. L'équipe de l'école passera en revue les données et informations de l'évaluation et fournira dans les 15 jours suivant l'évaluation, une notification écrite de leur décision. L'école contactera la famille si leur enfant fait l'objet d'une préconisation pour une entrée anticipée afin de planifier une conférence parent/tuteur légal obligatoire avant le début de l'année scolaire.

Comment est-ce qu'un parent/tuteur légal peut faire la demande pour la rentrée anticipée au kindergarten ?

- En premier lieu, les parents/tuteurs légaux doivent déterminer l'école MCPS de quartier (secteur) de leurs enfants. Pour savoir quelle est votre école de quartier, veuillez appeler la Ligne d'information sur la sectorisation (Boundary Information Line, ligne d'information sur la sectorisation) au 240-314-4710 entre 9h00 et 12h00 du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi utiliser le School Assignment Tool (Guide de Repérage des écoles par secteur scolaire) (School Assignment Locator) sur le site Internet à www.montgomeryschoolsmd.org, cherchez School Assignment Tool. Voir la politique du Conseil Scolaire JEA, *Résidence, frais de scolarité et inscription*.
- Les parents/tuteurs légaux doivent ensuite remplir la demande d'entrée anticipée au kindergarten (formulaire MCPS 271-6, *Demande d'entrée anticipée au kindergarten (maternelle)*) ; et fixer un rendez-vous pour assister à la réunion d'intégration du kindergarten à l'école de quartier de leur enfant.

- Le formulaire de demande peut être obtenu aux lieux suivants :
 - École du quartier
 - Site Internet de MCPS à <http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/forms/pdf/271-6.pdf>
 - Elementary Integrated Curriculum Team Office (Bureau de l'équipe du programme d'études intégré des écoles élémentaires) au 240-740-4090.
- Les parents/tuteurs légaux devraient apporter le formulaire rempli à la réunion d'intégration.
- Les demandes seront acceptées à partir du 1er février jusqu'au 30 juin.

Comment est-ce que les parents/tuteurs légaux peuvent recevoir de plus amples informations concernant la décision de l'école ?

- Les parents/tuteurs légaux qui souhaitent de plus amples informations concernant la décision prise par l'école peuvent demander une réunion avec le directeur/la directrice de l'école pour discuter des résultats de l'évaluation et pour partager des informations complémentaires.

Quelles sont les critères de l'état pour les écoles non publiques (alternatives) et les prestataires de garderie d'enfants ?

- Selon les règlements du MSDE, les enfants doivent avoir 5 ans ou plus avant le 1er septembre pour être éligibles pour la maternelle. Le règlement exige aussi que l'enfant soit âgé de 3 ou 4 ans avant le 1er septembre pour être éligible pour entrer respectivement dans une école préscolaire (3 ans) ou un programme préscolaire (4 ans).

Où peut-on trouver des informations complémentaires concernant le programme du kindergarten ?

Pour obtenir des informations spécifiques concernant le programme d'études ainsi que les attentes du programme du kindergarten, les parents/tuteurs peuvent consulter la page concernant les informations et les ressources du kindergarten sur le site Internet de MCPS à www.montgomeryschoolsmd.org/info/enroll/Kindergarten.aspx

Pour examiner les exigences du programme d'études de l'État du Maryland pour le kindergarten, consultez le site Internet du MSDE à <http://www.mdk12.org/instruction/commoncore/index.html>

MCPS interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/statut parental, statut matrimonial, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socio économique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui soient protégés légalement ou constitutionnellement. La déclaration de non-discrimination complète de MCPS, contenant les instructions et coordonnées pour les demandes de renseignement ou les plaintes concernant la discrimination, ou pour toute demande de mesures d'adaptation, est disponible sur le site Internet de MCPS à l'adresse suivante : <http://www.montgomeryschoolsmd.org/info/nondiscrimination/>.

Maryland's Largest School District

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Publié par le Department of Materials Management for the Elementary Integrated Curriculum Team

Traduit par le Language Assistance Services Unit • Office of Communications